

Syndicat National CFTC Finances Publiques

CFTC-DGFIP DNID

Agir pour ne pas subir.

Compte rendu du CTL DU 17/01/ 2023

Un CSAL s'est tenu le 17/01 avec pour ordre du jour la **situation des emplois** et la présentation du COM (contrat d'objectif et de moyents) et la fusion des brigades d'évaluations IDF Est et Ouest

En préambule, la direction a présenté les résultats des élections professionnelles en indiquant que le taux de participation à la DNID était fortement en baisse (70.27% à la DGFIP, 51.36% à la DNID). La réforme des instances syndicales a été également évoqué, notamment sur le fonctionnement qui n'était pas encore défini (absence de règlement intérieur ou circulaire les définissant). Enfin, la Direction a rappelé l'obligation de discrétion concernant les sujets abordés lors du CSAL.

Concernant le taux de participation, beaucoup de collègues nous ont exprimé leur ressenti vis-àvis d'un dispositif de vote à distance jugé trop compliqué, ce qui a très certainement eu un impact sur le niveau de participation.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du CTL du 30 juin 2022 ;

Vote pour à l'unanimité.

- Évolution des emplois pour 2023 ;

La LOLF 2023 prévoit 850 suppressions d'emplois à la DGFIP, cependant les Directions Nationales Spécialisées, dont la DNID fait partie, ne sont pas touchées par cette mesure. La DNID va même bénéficier d'un renfort de deux catégories A, un premier au sein du pôle GPP (gestion des patrimoines privées) consacré au développement des applications informatiques (portail des successions vacantes, ..) et un second au sein du pôle ventes mobilières en tant qu'adjoint au pilotage des commissariats aux ventes.

Parallèlement à ces deux postes supplémentaires, il va y avoir des redéploiements internes entre les services :

- transfert d'1 emploi vacant du Pôle Evaluations (brigade régionale) vers le pôle Comptable. Cette mesure permettra d'implanter un emploi pour le cadre A qui encadre actuellement le centre de gestion financière ;
- relocalisation de l'emploi d'IDIV expert du CAV de Lyon vers le CAV de Bordeaux2 ;
- transfert d'un emploi B vacant du pôle ventes mobilières vers le pôle PPR, comme adjoint du A du service BIL;
- transfert d'un emploi C vacant du pôle PPR vers le pôle ventes mobilières pour renforcer l'équipe du magasin IDF.
- 4 votes contre, un vote pour et une abstention pour la CFTC.

Si la CFTC DGFIP ne peut que saluer le renforcement des équipes de la DNID, elle ne peut oublier que ce renforcement se fait au détriment des services du réseau ou 850 emplois vont être supprimés en 2023.

Dépouiller les forces de travail du réseau, pour consolider les directions nationales dans un contexte global de suppression d'emploi, n'a pas de sens pour la CFTC DGFIP.

- Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de la DGFIP ;

Les grandes orientations stratégiques de la DGFIP pour 2023-2027 ont été présentées aux organisations syndicales (OS) notamment sur un nouvel élan basé sur la stratégie portant sur la transformation des métiers, la sécurisation et modernisation du système d'information, les missions à renforcer par un redéploiement de emplois, et l'engagement de la direction vers plus d'écoresponsabilité.

Concernant le COM, la CFTC DGFIP ne peut que regretter l'absence de concertation de la part de la DGFIP avec les organisations syndicales. En effet, un certain nombre de déclinaisons pratiques ont été présentées comme ressortant du Grand Remue-Méninges ou actées dans des groupes de travail métiers qui n'ont aucunement associé les représentants des personnels

- Fusion des brigades d'évaluations IDF Est et Ouest ;

L'un des objectifs de la fusion des deux brigades régionales est l'amélioration du pilotage de la mission régionale d'évaluation.

Le regroupement des 2 brigades va ainsi permettre :

• une harmonisation des pratiques d'évaluation sur l'ensemble du territoire régional de l'Île-de-France, une gestion plus équilibrée des charges des évaluateurs, un meilleur suivi d'activité et un intérim facilité pour la continuité du visa hiérarchique lors des absences de l'un des encadrants ;

La brigade unique est mise en place à compter du 1er janvier 2023.

4 abstentions et 2 votes pour de l'alliance CFDT/CFTC.

- Points divers :

- Ponts naturels : le calendrier en offre deux, le vendredi 19 mai pour l'Ascension et le 14 août pour l'Assomption : vote pour à l'unanimité.
- la création d'une prime de direction, à l'instar des autres DNS, la direction déclare défendre cette idée mais se plaint d'être "écouté mais pas entendu".
- la possibilité de payer les heures supplémentaires pour les services ayant une forte charge de travail.

Ce dispositif existe pour "les agents chargés de la sécurité » mais pour l'instant il n'y a pas de modification du dispositif prévue.

CONTACT PRESSE CFTC:

Mail: cftcrif@gmail.com